



Plage landaise, avril 2021

---

# la lettre

de votre sénateur

Mai  
2021



EK.  
Éric Kerrouche

SÉNATEUR  
DES LANDES





# Édito

L'épidémie de COVID-19 est une épreuve collective d'une extrême violence. Des familles sont endeuillées, des entreprises ferment, de nombreux salariés de tous secteurs n'ont plus d'activité et les jeunes connaissent des difficultés grandissantes. La crise que nous traversons est d'une intensité rarement connue. La montée en régime de la campagne de vaccination, la pédagogie autour de celle-ci sont des impératifs. Avec plus de 275 parlementaires européens, j'ai appelé l'Union européenne à accepter de lever les brevets sur les vaccins pour généraliser la vaccination au niveau mondial.

La politique de soutien à l'emploi et à l'activité par le Gouvernement est une bonne chose : sans celle-ci notre économie se serait effondrée. Mais on voit déjà poindre un retour des mauvaises habitudes : nos propositions pour la jeunesse n'ont pas été prises en compte, les allocations chômage vont baisser de 17% pour 1 million de chômeurs et, enfin, une nouvelle version de la réforme des retraites est annoncée. Ce retour à l'austérité montre que rien n'a été appris des erreurs commises après la crise de 2008.

Sur le plan des libertés publiques, les nouvelles ne sont pas meilleures. Le texte controversé sur les principes de la République est avant tout constitué d'interdictions, l'égalité et la lutte contre les discriminations en sont cruellement absentes. La majorité sénatoriale, agitée par ses fantasmes identitaires, en a pour sa part fait un mauvais tract électoral, remettant en cause les fondements de la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905. Quant à la loi « Sécurité globale », porteuse de nombreuses dérives, elle fait l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel par le groupe socialiste.

Sur un autre plan, si les élections régionales et départementales ont été maintenues, aucune de nos mesures d'adaptation de la campagne électorale ou du vote (vote sur 3 jours, vote par correspondance) n'ont été reprises alors même qu'elles ont été mises en place par les très nombreuses démocraties occidentales ayant tenu des élections.

Les collectivités locales seront elles bientôt concernées par la loi dite « 4D ». Sur ce sujet, je pourrai m'appuyer sur la consultation des élus landais dont les résultats vous sont joints avec cette lettre. Cette loi doit réellement être utile et aider à simplifier le fonctionnement souvent trop complexe de nos collectivités. Je m'emploierai, en tant que chef de file de mon groupe sur ce texte, à le faire évoluer dans le bon sens.

*Bien sincèrement*  
*Eric Kerrouche*

Directeur de la publication : Éric Kerrouche  
Conception et rédaction : en interne  
Impression : DH COM (Saint-Vincent-de-Paul)  
Crédits photos : équipe sénateur, Freepik.com, Sénat/Léa Comelli  
N°mai 2021 - Tirage : 1 800 exemplaires  
Ce document a été réalisé avec des encres végétales, sur du papier recyclé, certifié écolabel européen par une imprimerie « Imprim'vert » certifiée PEFC.

## MES FONCTIONS

Sénateur des Landes, membre du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain

Membre de la commission des lois

Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Membre du groupe d'études Mer et littoral

Membre de la commission départementale de répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux

## MON ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Depuis le début de mon mandat

**385**

INTERVENTIONS EN SÉANCE

**192**

INTERVENTIONS EN COMMISSIONS

**3304**

AMENDEMENTS

**49**

PROPOSITIONS DE LOI

# Pour une conception forte de la démocratie

Pour reprendre l'expression de Benjamin Barber, il faut avoir une conception « forte » de la démocratie. Cela passe notamment par une évolution de notre droit électoral, cette matière étant loin d'être neutre politiquement.

Deux projets de loi électoraux ont jalonné le premier trimestre 2021, pour lesquels j'étais chef de file : celui du report des élections départementales et régionales et celui relatif à l'élection du président de la République. Si le premier est lié à la conjoncture, le second est davantage un texte de réglage qui aurait mérité d'être plus ambitieux.

Ces deux textes posent la question de la démocratie et traduisent en creux une approche de son fonctionnement au sein de la 5<sup>ème</sup> République.

La démocratie est un système marqué par le choix populaire. Elle est « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Ce dernier est l'unique source et arbitre du pouvoir.

Le second principe est la périodicité : le pouvoir que le peuple concède à ses dirigeants ne l'est que pour un certain laps de temps.

C'est en cela que les rendez-vous électoraux sont au cœur de notre édifice institutionnel.

Le droit électoral - qui décline ces principes - devient donc un enjeu démocratique comme politique, quand on constate l'auto-exclusion, qu'elle soit volontaire ou pas, d'une part de l'électorat : non-inscrits, mal-inscrits, autocensure de ceux qui ne s'estiment pas « compétents » pour choisir, alors qu'aucune voix ne devrait peser plus qu'une autre.



C'est encore un enjeu, lorsque le rythme de la démocratie est remis en question par la pandémie et que le Gouvernement, qui n'a fait preuve d'aucune anticipation en la matière, refuse consciencieusement toutes nos propositions d'aménagement. Alors que d'autres pays ont su composer avec l'inattendu et concilier exigences sanitaires et démocratiques, l'exécutif français, lui, a toujours fait le choix de la solution de facilité : le report des élections. Si nous nous sommes adaptés dans tous les compartiments de la vie sociale, il était normal de le faire aussi s'agissant de la vie démocratique.

C'est enfin un enjeu, quand l'exécutif, dont l'ancrage local est faible, considère les élections locales comme des élections de second rang, faisant du seul scrutin présidentiel l'élection de référence, voire sacrée. Reste que, là encore dans un souci d'anticipation, même ce scrutin, nécessitait des modernisations des modalités de vote. Or toutes nos propositions (vote par correspondance, vote sur 3 jours...) ont été balayées par l'exécutif, comme par la droite sénatoriale, ce que je déplore.

Ma conviction est que la démocratie est un bien essentiel et que sans vote, il n'y a pas de démocratie quand bien même cette dernière ne se réduirait au seul fait de voter. Dès lors, se mettre en situation d'adapter ou moderniser nos règles électorales est une responsabilité politique.

**Plus**  
d'informations



Rendez-vous sur mon site internet pour visionner mes interventions dans l'hémicycle

[erickerrouche.fr](http://erickerrouche.fr)

## Répondre à l'urgence sociale des moins de 25 ans par un « minimum » jeunesse

Le 21 janvier 2021, le Sénat a examiné la proposition de loi du sénateur Rémi Cardon et du groupe socialiste, visant à doter les jeunes de moins de 25 ans d'un revenu minimum. Double refus du Gouvernement et de la majorité sénatoriale.

Un jeune de moins de 25 ans sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté, soit 1,5 millions de jeunes. Or les dispositifs existants ne sont ni adaptés ni suffisants, pas plus que les annonces du Gouvernement.

Monique Lubin, rapporteure du texte, a souligné combien le contexte sanitaire obligeait la solidarité nationale.

Simple et rapide à mettre en place, notre réponse se voulait également la première pierre de l'expérimentation du revenu de base attendue par les



départements de gauche et du dispositif universel pour conduire les jeunes à l'autonomie et à l'émancipation proposé par Boris Vallaud.

La majorité civique est à 18 ans, la majorité pénale à 16 ans, mais il faut attendre 25 ans pour avoir des droits et les moyens de son émancipation.

Le rejet pur et simple de notre texte a sonné comme une gifle aux milliers de jeunes Français qui doivent faire face à la crise sociale et économique.

## Lutter pour la défense de l'environnement

Le 11 mars 2021, la proposition de loi socialiste visant à lutter contre la pollution plastique a été adoptée à l'unanimité du Sénat. Une victoire pour limiter la contamination des milieux aquatiques et terrestres, des espèces et du vivant. Charge désormais à l'Assemblée nationale de l'inscrire à son ordre du jour.

Angèle Prévile, auteure du texte, souligne que le plastique est l'incarnation de l'usage unique et du tout jetable, alors même qu'il est résistant : 81% des plastiques mis en circulation deviennent des déchets au bout d'une année. Tous les ans 80 000 tonnes sont jetées sur le littoral français et dans la nature.

J'ai également soutenu une proposition de loi transpartisane visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France. Adoptée à la quasi-unanimité du Sénat, il appartient au Gouvernement et à l'Assemblée de s'en saisir.

Enfin, aux côtés de 118 autres parlementaires européens et à l'initiative d'Éric Andrieu, j'ai signé un courrier adressé à l'EFSA – autorité européenne de sécurité des aliments. Nous avons voulu dénoncer les failles du système d'évaluation des pesticides qui nécessitent que cet organisme change ses procédures et prenne en compte toutes les substances toxiques et leurs « effets-cocktail ». Cette démarche pourrait nous conduire à saisir la Cour de justice européenne.

### NOS PRINCIPALES MESURES

- Encadrer les pertes et fuites de granulés plastiques industriels
- Interdire les microbilles dans les détergents
- Interdire l'emploi de granulés plastiques sur les terrains de sport synthétiques
- Interdire le lâcher des ballons de baudruche
- Remise d'un rapport sur les impacts de l'industrie textile de fibres plastiques

## La formation des élus locaux : un enjeu démocratique...

Le Sénat a ratifié de manière presque unanime les ordonnances du Gouvernement portant sur la formation des élus locaux, quinze mois après la promulgation de la loi « Engagement et proximité ». Si j'ai regretté la méthode (encore des ordonnances, qui plus est transmises hors délai...) et la connotation trop budgétaire du texte, j'ai toutefois reconnu son utilité.

La formation s'affirme de plus en plus comme un aspect essentiel de l'exercice des mandats locaux. Toutefois, malgré les textes, trop peu d'élus y ont encore recours, souvent en raison du manque de moyens des collectivités, notamment les plus petites communes qui sont par ailleurs celles disposant de services moins étoffés.

La formation, comme la validation des acquis de l'expérience, sont des impératifs pour que l'exercice d'un mandat amène, après celui-ci, vers de nouvelles expériences professionnelles. C'est l'un des apports de la loi votée en 2015 par la mise en place du droit individuel à la formation des élus locaux (DIFE), que les collectivités territoriales pourront désormais



compléter financièrement. Cela permet d'inscrire le mandat dans une perspective de carrière et contribue à démocratiser l'accès aux fonctions publiques locales.

Enfin, si ces ordonnances représentent un pas visant essentiellement à réguler le secteur de la formation des élus locaux, il ne sera pas possible d'aller plus loin sans la création d'un vrai statut de l' élu assorti en contrepartie, pour les fonctions exécutives, d'une interdiction de cumul dans le temps.

## ...le soutien aux élus en situation de handicap aussi

Suite à la mobilisation des sénateurs de tout bord, la loi « Engagement et proximité » prévoit que l'allocation adulte handicapé (AAH) et l'indemnité de fonction élective locale peuvent se cumuler. En effet, auparavant, un élu local bénéficiant d'une indemnité de fonction perdait une partie, voire la quasi-totalité de son AAH, ce qui constituait une réelle injustice et pouvait avoir un effet dissuasif en matière d'engagement électif local.

Constatant que depuis la promulgation de la loi en décembre 2019, aucun décret n'a été pris pour permettre son application, j'ai saisi la secrétaire d'État en charge des personnes handicapées en janvier 2021. J'ai renouvelé ma saisine en mars 2021. Malheureusement, je n'ai toujours pas reçu de réponse et le décret n'est toujours pas pris.

## Hôpital de Dax : lutter contre la cyber-criminalité

Le 9 février, l'hôpital de Dax Côte d'Argent a été victime d'une attaque cybercriminelle de son système informatique, alors même qu'il est conforme aux exigences réglementaires. Ces attaques sont malheureusement devenues banales parce que lucratives.

Je me suis rendu sur place, accompagné des conseillers départementaux, Gloria Dorval, Gabriel Bellocq et Henri Bedat pour échanger avec la direction et le président de la Commission médicale d'établissement. Nous avons pu prendre la mesure des besoins et étudier les solutions d'urgence à mettre en place.



Dès le mercredi suivant, j'ai interrogé le Gouvernement dans l'hémicycle pour demander un accompagnement de l'hôpital, notamment financier, vers un retour à la normale et appeler au renforcement de la coopération européenne.

J'ai tenu à saluer l'ensemble du personnel qui a su s'adapter à cette situation exceptionnelle et assurer la continuité du service public pour limiter les pertes de chances des patients.

## Influenza aviaire : solidarité avec la filière

Alors que les éleveurs de palmipèdes et de volailles maigres de notre département subissaient la troisième épidémie d'influenza aviaire depuis 2017, nous nous sommes collectivement mobilisés pour les soutenir dans cette nouvelle épreuve.

Avec mes collègues parlementaires, Monique Lubin, Boris Vallaud et le président du conseil départemental, Xavier Fortinon, nous avons relayé les inquiétudes et appuyé auprès des ministères de l'agriculture comme des finances, les demandes des acteurs des filières palmipèdes, volailles maigres, cailles, impactés par cette crise sanitaire.

Le conseil départemental a débloqué en urgence un million d'euros pour les soutenir.



## Palombe bleue : défendre le train de nuit via Bordeaux-Dax



Le Gouvernement a doté la SNCF de 100 millions d'euros en faveur de la relance des trains de nuit. Cependant, la liaison historique dénommée « Palombe Bleue », via Dax, à destinations finales d'Hendaye et Tarbes a été écartée, privilégiant l'axe Paris-Limoges-Toulouse jusqu'à Tarbes, avec une éventuelle prolongation vers Hendaye en été.

Jusqu'en 2010, la « Palombe Bleue » empruntait la ligne Paris-Bordeaux-Dax où elle se divisait en deux trains vers Hendaye et vers Tarbes. En 2011 son itinéraire a été modifié via Toulouse, augmentant le temps de trajet de près de 3 heures, d'où la baisse de fréquentation et sa suppression en 2017.

Aux côtés de plusieurs parlementaires, élus locaux et représentants du monde associatif et économique des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, je me suis engagé pour demander la remise en service de la ligne historique desservant Dax.

À ce stade, le ministre des Transports Jean-Baptiste Djebbari nous confirme que la ligne passera par Toulouse et non pas Bordeaux comme par le passé. Nous poursuivons notre mobilisation, au regard du nécessaire maillage et de l'équilibre des territoires et des enjeux écologiques.

# QUELQUES TEMPS FORTS SUR LE DÉPARTEMENT

**23**  
mars  
2021

**SOUSTONS/ST-MARTIN-DE SEIGNANX**

Visite  
centres de vaccination

**1<sup>er</sup>**  
mars  
2021

**DAX**

Cérémonie  
prise de fonctions sous-préfet

**5**  
fév.  
2021

**MONT-DE-MARSAN**

Comité interministériel de  
la transformation publique  
en présence du  
Premier ministre

**29**  
janv.  
2021

**CAPBRETON**

Visite officielle  
ministre de la Mer

**14**  
janv.  
2021

**ST-VINCENT-DE-TYROSSE**

Visite  
friche Adidas

**8**  
janv.  
2021

**MONT-DE-MARSAN**

Réunion  
Influenza aviaire en présence  
du ministre de l'Agriculture



## ZOOM SUR LES RENCONTRES AVEC LES ÉLUS

Depuis mon élection en octobre 2017, j'ai à cœur d'échanger régulièrement avec les élus de notre département.

Janvier / Février / Mars / Avril 2021

- Éva Belin, Maire d'Ondres
- Valérie Bréthous, Maire de Port-de-Lanne
- Marie-Joëlle Capot, Maire de Lubbon
- Vincent Castagnède, Maire d'Ychoux
- Philippe Castel, Maire de Gourbera
- Corine de Passos, Maire d'Hastingues
- Alain Diot, Maire de St-Étienne-d'Orthe
- Mathieu Diriberry, Maire de St-Geours-de-Maremne
- Alain Dubourdieu, Maire de Téthieu
- Isabelle Dufau, Présidente de la CdC\* du Seignanx
- Julien Fichot, Maire de St-Martin-de-Seignanx
- François Hubert, Maire de Roquefort
- Sophie Irigoyen, Maire de Mées
- Christophe Labruyère, Maire de Sanguinet
- Bruno Lacoste, Maire de Losse
- Nadine Lalagüe, Maire de Bourriot-Bergonce
- Hélène Larrezet, Maire de Biscarrosse
- Philippe Latry, Président de la CdC\* des Landes d'Armagnac
- Jean-Marc Lescoute, Président de la CdC\* du Pays d'Orthe et Arrigans
- Jean-Marc Lespade, Maire de Tarnos
- Gisèle Mamoser, Maire d'Orist
- Pierre Pecastaings, Maire de Seignosse
- Patricia Peter, Maire d'Arx
- Christophe Vignaud, Maire de Soorts-Hossegor



\*CdC : Communauté de communes

# EK.

Éric Kerrouche

.....

SÉNATEUR  
DES LANDES



## ZOOM SUR DES RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Rencontre avec l'association Fiertés Landes  
PERMANENCE PARLEMENTAIRE (fév. 2021)

Échange avec une représentante de l'Organisation du  
personnel de la restauration dans l'événementiel (OPRE)  
VISIOCONFÉRENCE (fév. 2021)

Visite du centre de vaccination de Capbreton, au Centre  
Européen de Rééducation du Sportif (CERS)  
CAPBRETON (fév. 2021)

Intervention sur le Facebook live de la FCPE des Landes  
sur le thème "l'État et la laïcité"  
EN DIRECT (fév. 2021)

Réunion transpartisane avec les syndicats pour le retour du  
train de nuit la « Palombe bleue »  
BAYONNE (fév. 2021)

Table ronde de l'Association des Maires des Landes (AML)  
sur l'actualité territoriale : les Landes face aux crises  
DAX (janv. 2021)

Réunion avec la CGT Énergie Sud Aquitaine et mes collègues  
Monique Lubin et Boris Vallaud au sujet du projet Hercule  
VISIOCONFÉRENCE (janv. 2021)

Rencontre avec le Modef et mes collègues Monique Lubin et  
Boris Vallaud au sujet de l'influenza aviaire  
VISIOCONFÉRENCE (janv. 2021)

### Infos pratiques

[erickerrouche.fr](http://erickerrouche.fr)

RETROUVEZ TOUTES LES  
INFORMATIONS PRATIQUES  
SUR MON SITE INTERNET

UN ESPACE DÉDIÉ AUX  
ÉLUS LOCAUX :



Des courriers et documents



Des informations pour bénéficier  
de l'assistance juridique du Sénat

### En relation avec les services de l'État

RENCONTRE À MA PERMANENCE AVEC  
MONSIEUR THIERRY BARON,  
NOUVEAU SOUS-PRÉFET DE DAX (mars 2021)

RÉUNIONS AVEC LA PRÉFÈTE  
ET LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE sur la  
crise liée à l'Influenza aviaire (janv. / fév. 2021)

CELLULE COVID (rendez-vous hebdomadaire)  
Points de situation avec la préfète, les élus et  
acteurs locaux

### MON ÉQUIPE

#### DANS LES LANDES

Audrey Moreau / [a.moreau@clb.senat.fr](mailto:a.moreau@clb.senat.fr)  
Bruno Janot / [b.janot@clb.senat.fr](mailto:b.janot@clb.senat.fr)

#### AU SÉNAT

Éva Gaillat / [e.gaillat@clb.senat.fr](mailto:e.gaillat@clb.senat.fr)

### ME CONTACTER

#### DANS LES LANDES

110 rue des Pêcheurs  
40130 Capbreton  
Tél. 05 58 35 23 40  
[contact@erickerrouche.fr](mailto:contact@erickerrouche.fr)

#### AU SÉNAT

Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 Paris cedex 6  
Tél. 01 42 34 37 13



Éric Kerrouche / Jeanne Coutière, suppléante, Maire de Maillères